Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 029-200054724-20260328-DE2026_061-DE

Audierne

Membres en exercice : 29
Membres présents : 26
Membres votants : 28

Le 28 mars 2026 à dix heures, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Florent LARDIC, maire.

Envoi de la convocation le : 24 mars 2026 Publication de la convocation le : 25 mars 2026

Etaient présents :
M. Florent LARDIC, Mme Carine THOMAS, M. Thierry COUPELANT, Mme Frédérique TAPON, M. Yves MIOSSEC, Mme Malika REDAOUIA, M. Michel VAN PRAET, Mme Sandrine PAUL, M. Marc ARZEL, Mme Sophie PREUNEL, Mme Linda RIOU, M. Georges CASTEL, Mme Nadine JUDE, M. Paul LADMIRAULT, Mme Armelle BRARD, M. Thierry CAPRON, Mme Danièle PRIOL-THOMAS, M. Christian NEVEU, Mme Adélie CASTEL, M. Jérémy CLOAREC, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, Mme Corinne LE MOENNER, M. Guy LANCOU, M. Pascal MENDILI, M. Grégoire DIRSON,

Etaient absents :
M. Laurent FAURE a donné procuration à M. Thierry COUPELANT
M. Jean-Yves MORVAN a donné procuration à Mme Carine THOMAS
Mme Nathalie DENEVE

Quorum : atteint
Secrétaire de séance : M. Georges CASTEL
Date de transmission au contrôle de légalité : 02 AVR. 2026
Date de publication : 02 AVR. 2026

Délibération n° 2026-061 : création de postes de conseillers délégués
Rapporteur : M. Florent LARDIC

Monsieur le maire expose à l'assemblée :
L'article L2122-18 du code général des collectivités territoriales prévoit que le maire est seul chargé de l'administration mais qu'il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal.
L'institutionnalisation des conseillers municipaux délégués, ainsi que leur nombre doit faire l'objet d'une délibération du conseil municipal. L'attribution de délégation est ensuite consentie par un arrêté du maire. Le maire propose de créer 2 postes de conseillers municipaux délégués.

Entendu l'exposé de Monsieur le maire,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :
- Approuver la création de 2 postes de conseillers municipaux délégués
- Autoriser Monsieur le Maire à prendre les arrêtés de délégation de fonctions correspondants

Ainsi délibéré lesdits jour, mois et an,

Le maire,
Florent LARDIC

MAIRIE D'AUDIERNE (FINISTERE)

Le Secrétaire de séance,
Georges CASTEL

HOTEL DE VILLE
12, QUAI JEAN JAURES – 29770 AUDIERNE
TEL : 02 98 70 08 47
COURRIEL : accueil.audierne@audierne.bzh

MAIRIE ANNEXE
3, RUE SURCOUF - ESQUIBIEN - 29770 AUDIERNE
TEL : 02 98 70 02.76
www.audierne.bzh